



Liberté Egalité Fraternité

Commune de Beaulon

03230

Tél. : 04 70 42 70 89

Fax : 04 70 42 76 02

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Beaulon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et L.2213.2,
Vu le Code de la Route,
Vu l'article R.26.15 du Code Pénal,
Considérant que suite à des travaux de Remplacement de Poteau Telecom sis « Les Grillots » – 03230 BEAULON effectués par l'entreprise STE BTS chez SIG MAG –Tech Izarbel – 2 Allée Théodore Monod – 64210 BIDAT représentée par Monsieur Taoufik HADJ GOUIDER, il convient de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise STE BTS chez SIG MAG –Tech Izarbel – 2 Allée Théodore Monod – 64210 BIDAT représentée par Monsieur Taoufik HADJ GOUIDER, il convient de réglementer la circulation.

L'entreprise est autorisée à effectuer des travaux de Remplacement de Poteau Telecom sis « Les Grillots » - 03230 BEAULON il convient de réglementer la circulation.

Article 2 : Pendant la durée des travaux :

A compter du 31 Août 2026, et pour une durée de 30 jours, la circulation sera alternée manuellement, sis « Les Grillots » - 03230 BEAULON.

Article 3 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise STE BTS chez SIG MAG –Tech Izarbel – 2 Allée Théodore Monod – 64210 BIDAT chargée des travaux.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers

Fait à Beaulon
Le 20 août 2026

Le Maire
P. BENIGAUD

